

SÉLECTION PATRIMOINE

JUILLET 2020

SOMMAIRE

p. 2 | ENTRETIEN

« DÉMOCRATISER DES SOLUTIONS
DE QUALITÉ INSTITUTIONNELLE »
STÉPHANE VIDAL, PRÉSIDENT DE
PRIMONIAL

p. 4 | PRATIQUE

ASSURANCE VIE : COMMENT BIEN
PRENDRE EN COMPTE LES FRAIS ?

p. 6 | POINT MARCHÉS

LE REBOND SE CONFIRME

Publication réalisée par les équipes du groupe Primonial
et achevée de rédiger le 20 juillet 2020.



Toutes prévisions ou opinions exprimées sont propres à Primonial à la date d'édition de ce document et sont susceptibles de changer à tout moment sans préavis. Les informations contenues dans ce document ont été prises à des sources considérées comme fiables et à jour, cependant leur exactitude ne peut être garantie. Les solutions présentées ne sont pas limitatives, il s'agit d'exemples qui doivent être adaptées à la situation et au profil de risque de chaque investisseur. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable de performances futures. Ce document n'est destiné qu'à des fins d'information et ne constitue ni une proposition, ni une offre d'achat ou tout autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés ni un conseil en placement. Préalablement à tout investissement, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller et à prendre connaissance des versions les plus récentes des prospectus.

Ce document a une valeur purement indicative et ne constitue pas une offre commerciale. Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables. Primonial ne peut cependant en garantir l'exactitude ni l'exhaustivité. Les informations d'ordre juridique et fiscal contenues dans ce document sont à jour au moment de sa parution et sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement.

THEMA ALSACE PATRIMOINE - SARL au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS Mulhouse TI 498 469 204 - code NAF/APE 6622 Z ayant son siège social au 37 rue du Katzenberg 68720 ILLFURTH - Inscrite à l'ORIAS sous le n° 08038921 pour les activités de courtier en assurance (contrôlable ACPR), de conseiller en investissements financiers non-indépendant (CIF) (www.orias.fr) - CIF adhérent à l'Anacofi-CIF, association agréée par AMF, sous le n° E001299 (www.anacofi.asso.fr) - Titulaire de la carte de Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds n°CPI 6802 2018 000 024 334 délivrée par la CCI Alsace Eurométropole et garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75808 Paris Cedex 17, police N° 7400026945 - Cnil 1647806

« DÉMOCRATISER DES SOLUTIONS DE QUALITÉ INSTITUTIONNELLE »

Entretien avec Stéphane Vidal, Président de Primonial



Stéphane Vidal
Président du groupe Primonial

L'INNOVATION PRODUIT JOUE UN RÔLE CENTRAL DANS VOTRE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT. POURQUOI ?

Stéphane Vidal. Dans un secteur très concurrentiel et une conjoncture économique qui évolue en permanence, nous devons être toujours en mesure de fournir les meilleurs produits et les meilleurs services. Et cela passe bien sûr par l'innovation. Notre objectif est de rendre accessible au plus grand nombre les solutions qui ont fait leurs preuves auprès des clients institutionnels et surtout proposer à tous les épargnants la qualité habituellement réservée à ces grands Investisseurs. Nous sommes déjà très présents sur les marchés de l'immobilier et de l'asset management. Une de nos dernières innovations s'est tournée vers le private equity aussi appelé le capital-investissement. Nous avons ainsi lancé en 2019 PrimoPacte, une unité de compte dédiée à cette classe d'actifs.

POURQUOI AVOIR CHOISI LE PRIVATE EQUITY ?

S. V. Il s'agit d'une classe d'actifs à faible volatilité et par nature attractive en matière de rentabilité. En revanche, il y avait deux freins à lever avant de la proposer à nos clients. Le premier, c'était la moindre qualité des entreprises ciblées et le deuxième était l'absence de liquidité traditionnellement associée au produit. PrimoPacte propose ainsi une solution véritablement innovante à la fois liquide et de qualité.

QUELLES INNOVATIONS SONT PORTÉES PAR PRIMOPACTE ?

S. V. La principale innovation, c'est d'avoir été capable de faire avec le private equity ce que nous avons su faire avec succès en immobilier. Je fais notamment la comparaison avec notre unité de compte qui s'appelle Capimmo et qui gère aujourd'hui plus de quatre milliards d'euros. C'est la capacité de mettre dans un même produit une qualité de sous-jacent

institutionnelle à disposition des épargnants particuliers. À l'instar de Capimmo, nous avons dans PrimoPacte les plus grands fonds de la place.

Par ailleurs, tout au long de la vie du produit, la liquidité est désormais garantie par un assureur. Pour PrimoPacte, nous avons choisi deux partenaires de talents : Oradéa Vie et IdInvest Partners pour bâtir avec nous cette nouvelle solution.

EN MATIÈRE D'ÉPARGNE RETRAITE, QUE PROPOSEZ-VOUS ?

S. V. Cette année, nous avons lancé PrimoPER¹, un plan d'épargne retraite qui se différencie en proposant un fonds en euros innovant et des supports² uniques sur le marché, issus du savoir-faire et des années d'innovation de Primonial.

Face à ce riche univers d'investissement, nos conseillers sont présents pour aider nos clients à construire une allocation optimale, adaptée à leurs besoins. Celle-ci pourra être ajustée au fil du temps pour être en accord avec leur profil d'investisseur et leur horizon de placement. Nous proposons également une allocation qui s'adapte automatiquement en fonction du nombre d'années restant avant la retraite. Plus celle-ci approche, plus l'allocation s'oriente vers des fonds sécurisés.

QUEL EST LE NOUVEAU PRODUIT SUR LEQUEL VOUS TRAVAILLEZ ?

S. V. Nous allons proposer cet été un fonds en euros innovant orienté sur les infrastructures. Il s'agit d'une classe d'actifs peu connue du grand public, mais que nous souhaitons démocratiser. Les infrastructures représentent tous ces projets d'envergure : autoroutes,

" Nous allons proposer cet été un fonds en euros innovant orienté sur les infrastructures. "

réseaux ferroviaires, réseaux de distribution d'énergie, télécommunications, hôpitaux, écoles... Ce sont les équipements de base nécessaires à notre activité économique et sociale. C'est une thématique d'investissement qui permet de participer à des projets de développement ancrés dans le réel.

Par ailleurs, faiblement corrélés avec les catégories d'actifs traditionnelles et les cycles économiques, les actifs d'infrastructure présentent des caractéristiques de placement intéressantes telles qu'une nature défensive, et des flux de trésorerie stables. À ce titre, les infrastructures ont affiché une volatilité inférieure à celle des actions, ainsi que des rendements totaux supérieurs aux obligations. Intégrer cette classe d'actifs au sein d'un fonds en euros est une première sur le marché. Cela nous permet de préserver la garantie en capital pour nos clients tout en offrant un potentiel de rendement supérieur aux fonds en euros traditionnels.

1. PrimoPER est un contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association ADRECO auprès d'ORADEA VIE dans le cadre des articles L.142-1 et suivants du Code des Assurances et dans le cadre fiscal du « plan d'épargne retraite » (PER).

2. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat.

ASSURANCE VIE : COMMENT BIEN PRENDRE EN COMPTE TOUS LES FRAIS ?

Formidable outil de gestion patrimoniale, le contrat d'assurance vie doit être choisi avec précaution. Les frais sont l'un des critères les plus importants à prendre en compte car ils impactent son rendement final. En fonction du fonds en euros et des supports en unités de compte choisis, votre contrat supportera différents types de frais. Passage en revue.

Pour protéger les épargnants, la réglementation concernant la lisibilité des frais des contrats d'assurance vie a été durcie : au niveau européen avec la directive DDA (directive européenne sur la distribution d'assurances) et au niveau national avec la loi Pacte du 22 mai 2019. Aujourd'hui, tous les acteurs du secteur sont tenus de communiquer sur l'intégralité des frais que supportent leurs contrats multisupports. Pour le souscripteur, cette transparence accrue n'est pour autant pas gage de simplicité. La mise à plat des différentes couches de charges supportées par son contrat peut vite tourner au casse-tête.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE FRAIS EN ASSURANCE VIE

Lorsque l'on souscrit un contrat multisupport, il convient de bien distinguer les frais contractuels de ceux propres aux fonds sous-jacents dans lesquels sont investies les unités de compte.

Pour y voir plus clair, voici les cinq catégories de frais qui pourront s'appliquer :

1. LES FRAIS D'ENTRÉE



Les frais d'entrée sont payés à l'ouverture du contrat d'assurance vie. Dans le cadre de contrats collectifs, des frais d'adhésion à l'association souscriptrice du contrat peuvent vous être demandés.

2. LES FRAIS SUR VERSEMENT



Comme son nom l'indique, ils s'appliquent à chaque versement effectué sur votre contrat. Ils représentent un certain pourcentage du montant versé.

3. LES FRAIS DE GESTION



Ils sont prélevés par les assureurs une fois par an ou une fois par trimestre et oscillent généralement entre 0,5 % et 1 % des encours. Ils sont souvent plus élevés sur les unités de compte que sur le fonds en euros.

4. LES FRAIS D'ARBITRAGE



Ils sont prélevés lorsqu'une somme est transférée d'un support à un autre, c'est-à-dire quand un certain montant est désinvesti d'un support présent dans votre allocation, pour être réinvesti au profit d'un autre support d'investissement.

5. LES FRAIS DE RACHAT



Plus rares, ils peuvent être prélevés lors d'un rachat partiel ou total du contrat d'assurance vie. Les frais varient d'un contrat d'assurance vie à un autre.

Vous pouvez consulter le détail des frais, ainsi que toutes les informations essentielles du contrat dans le Document d'Information Clé que votre conseiller en gestion de patrimoine doit vous remettre avant toute contractualisation, conformément à la réglementation en vigueur

Selon les établissements, ces frais une fois cumulés ne sont pas forcément anodins. Selon le contrat choisi, les modes de gestion et la classe d'actifs concernée (actions, obligations, ETF...), ces coûts varient de 0,20 % à 3,50 % selon Good value for money. Ils peuvent donc avoir un impact conséquent sur la performance générale de votre contrat.

LE REBOND SE CONFIRME



Nadine Trémollières,
Directeur
Primonial Portfolio Solutions

D'une ampleur sans précédent, la crise sanitaire que nous sommes en train de vivre impacte profondément nos économies. En manque de repères, les marchés financiers enregistrent des fluctuations très rapides. C'est pourquoi, pour mieux vous accompagner, nous avons décidé de vous partager notre éclairage sur la situation actuelle. Voici le point sur la semaine du 13 au 17 juillet.

La semaine du 13 au 17 juillet se termine sur une note plutôt positive malgré une certaine détérioration de la situation sanitaire. Ainsi, l'indice des actions mondiales (MSCI World en USD) progresse de 1,60 % sur la semaine et la baisse depuis le début de l'année s'est réduite à moins de 2 %. Les actions américaines continuent leur rebond et affichent une progression de plus de 1,20 % sur la semaine et passent donc en territoire positif depuis le début de l'année (+0,89 %).

LES BONNES PERFORMANCES DES GAFAM

L'indice S&P 500 est le premier indice géographique majeur à repasser dans le vert en 2020, essentiellement grâce aux performances très positives des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). En effet, sans la contribution de ces mastodontes technologiques, cet indice des 500 plus grosses valeurs serait en recul de plus de 8 %. Nous assistons au même phénomène en Europe, avec certains secteurs qui rebondissent (informatique et télécommunications, technologies, santé, biens de consommation durables) alors que les secteurs traditionnels affichent toujours de fortes baisses.

Les marchés européens ont également enregistré de bonnes performances la semaine dernière dans l'attente d'une issue favorable aux négociations européennes, avec des rebonds de plus de 2 % pour les indices actions français et allemands et de plus de 3 % pour les indices italiens et anglais. Cependant, les indices européens accusent toujours des pertes de plus de 8 % depuis le début de l'année, avec des baisses même plus significatives dans les pays les plus touchés par la pandémie (France -13 %, Italie -12 % et Espagne -20 %).

Les indices européens accusent des pertes de plus de 8 % depuis le début de l'année

mais aussi de la baisse de la TVA en Allemagne. Le montant de dette rachetée par la BCE au titre du « Programme d'achats d'urgence pandémique » (PEPP) a atteint un montant de 360 milliards d'euros en juin et a permis d'éviter la fragmentation des dettes gouvernementales au sein de la zone. Christine Lagarde a précisé que le montant de l'enveloppe totale (1 350 milliards d'euros) avait vocation à être utilisé en totalité même si l'aversion au risque disparaissait progressivement.

DES NÉGOCIATIONS EN BONNE VOIE

Les négociations battent leur plein lors du sommet européen qui se poursuit cette semaine en l'absence d'un accord trouvé au sujet du plan de relance. On s'oriente vers une révision du montant total des subventions qui serait abaissé à 390 milliards d'euros alors que le plan initial avait prévu 500 milliards d'euros. De plus, les États dits « frugaux », avec à leur tête les Pays-Bas, demandent que des conditions d'attribution soient liées à l'obtention de ces prêts pour les pays ne respectant pas l'état de droit, visant particulièrement sur ce point la Hongrie et la Pologne. Ce plan entraînerait, pour la première fois de son histoire, une mutualisation des dettes au sein de l'Union européenne et serait un premier pas pour une politique budgétaire commune.

La BCE au cours de son dernier meeting n'a pas modifié ses taux, mais a souligné la faiblesse à venir de l'inflation qui bénéficiera, à la fois de la faiblesse des prix du pétrole,

UNE REPRISE FRAGILE

Le PIB de la Chine est ressorti en hausse de 3,20 % pour le deuxième trimestre, après une baisse historique de 6,8 % au 1^{er} trimestre 2020. Cependant, la décomposition sectorielle de la croissance démontre un rebond plus marqué du secteur primaire (agriculture, extraction minière) et de la construction par rapport au secteur tertiaire qui reste plus en difficulté.

Aux États-Unis, après un fort rebond en juin, le mois de juillet démontre une nouvelle dégradation de l'indice mesurant la confiance des ménages qui chute à 73,2 contre 78,1 en juin. La production industrielle s'accélère en juin et enregistre une hausse de 5,4 % sur le mois mais reste cependant 10 % inférieure au niveau de février 2020.

Achévé de rédiger le 20 juillet 2020.



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : LES DERNIÈRES INFORMATIONS

- La pandémie continue malheureusement de progresser, notamment aux États-Unis où un nouveau record a été enregistré jeudi dernier avec 77 000 nouveaux cas, l'épicentre de la contamination ayant migré de l'Est (New York) vers les États de la Floride, du Texas et de la Californie.
- La détérioration de la situation sanitaire dans les grands États du sud, principalement républicains, peut rendre la réélection du président Trump plus incertaine et explique en partie la baisse du dollar contre l'euro la semaine passée (cours EUR/USD 1,14).
- Cependant, la recherche médicale avance et les espoirs d'un vaccin se sont reportés sur la biotech américaine Moderna qui va commencer la phase 3 de ses essais cliniques sur un panel de 30 000 personnes dans quelques jours.